



NOTE D'INFORMATION

Paris, le 26 février 2020

Echanges entre l'interprofession laitière française & les ONG de protection animale : signature d'un consensus sur le bien-être des vaches laitières et l'accès au pâturage

La filière laitière et les ONG de protection animale (CIWF France, Welfarm, OABA, LFDA) ont signé ce jour au Salon International de l'Agriculture un consensus sur le bien-être des vaches laitières et l'accès au pâturage. L'accès au pâturage est important pour le bien-être des vaches laitières. C'est une pratique dominante dans les exploitations laitières françaises, puisqu'il concerne 80% des vaches laitières en lactation et la filière souhaite que cette pratique perdure. Elle préconise donc de donner aux vaches laitières un accès au pâturage et souhaite enrayer le développement des exploitations sans accès au pâturage.

La filière a entamé la concertation avec les ONG et la sphère citoyenne suite aux Etats Généraux de l'Alimentation et comme elle s'y était engagée dans son plan de filière. La concertation s'intègre dans la démarche de responsabilité sociétale *France Terre de Lait* - selon la norme ISO 26 000 – qui concerne chaque litre de lait et chaque produit laitier fabriqué en France.

Une concertation pour encourager l'accès au pâturage L'accès à une pâture, dans de bonnes conditions, permet aux vaches laitières d'exprimer une grande diversité de comportements : comportement alimentaire naturel, activité locomotrice, interactions sociales positives, etc. et contribue à leur bonne santé. Si le pâturage ne peut à lui seul constituer un indicateur de bien-être animal satisfaisant, il est une des conditions importantes pour le bien-être des vaches.

En France, 92 % des vaches laitières en lactation ont accès à un espace extérieur (aires d'exercice ou pâture) dont 80 % à une pâture (> 10 ares / vache). Cependant, depuis plusieurs années, l'accès au pâturage régresse, tant pour le nombre de vaches ayant accès à des pâtures que pour la surface pâturée par vache. Avec *France Terre de Lait* la filière préconise l'accès au pâturage des vaches laitières, pratique encore largement dominante dans les exploitations laitières et souhaite enrayer le développement des exploitations sans accès au pâturage.

Avec « France Terre de Lait », toute la filière laitière se place en démarche de progrès permanent pour poursuivre un modèle laitier durable et acceptable par tous.

Initiée par le plan de filière et les Etats Généraux de l'Alimentation, France Terre de Lait est une démarche de progrès collective et durable selon la norme ISO26 000. Comme elle s'y était engagée la filière laitière a lancé, en novembre 2018, un processus de concertation avec les ONG de protection animale.

La concertation est un processus très normé soumis à la confidentialité. Chaque partie respecte ses convictions, tout en cherchant un consensus constructif. Ce premier processus a permis à la filière laitière et aux ONG de protection animale de travailler sur des premiers leviers d'action pour l'année 2020 en faveur du pâturage. La filière laitière souhaite continuer d'échanger avec les parties-prenantes afin de travailler conjointement pour un modèle laitier durable et d'avenir.

Le référentiel pâturage, pour encadrer les démarches de segmentation

Si le socle France terre de Lait promeut l'accès à l'extérieur pour les vaches laitières, des démarches de segmentation existent pour répondre à d'autres demandes complémentaires de consommateurs. C'est le cas du Bio ou encore du lait de pâturage. Comme elle s'y était engagée dans son plan de filière, l'Interprofession a mis en place un référentiel pâturage pour les acteurs souhaitant s'engager dans une démarche de segmentation « lait de pâturage ». Cette démarche sera ainsi clairement identifiée par le consommateur et - comme toute démarche de segmentation - sera sujette à une valorisation supérieure négociée entre les opérateurs.

Ce référentiel élaboré par la filière en dehors de la concertation avec les ONG de protection animale, précise que pour qu'un produit laitier puisse faire usage de la mention « pâturage » il est nécessaire qu'il soit fabriqué à partir de lait issu d'élevages bovins laitiers respectant les conditions suivantes : un minimum de 120 jours de pâturage des vaches laitières par an (avec 6 heures minimum par jour) et une surface minimale 10 ares par vache laitière.

Informations complémentaires auprès du CNIEL – Pôle affaires publiques
Contact : Caroline Fenaillon – 06 45 23 96 75 – cfenaillon@cniel.com



« France, terre de lait » renforce les nombreuses initiatives de développement durable déjà existantes au sein de la filière pour donner un élan collectif majeur et cohérent entre tous les acteurs laitiers, au service d'un secteur laitier durable d'avenir. Le Centre National Interprofessionnel de l'Economie Laitière est l'Interprofession qui réunit l'ensemble des acteurs de la filière laitière : les éleveurs laitiers, les coopératives et industriels laitiers, ainsi que les acteurs de la grande distribution, du commerce et de la restauration collective. Association (loi 1901) reconnue par les pouvoirs publics français et européens, le CNIEL est un lieu d'échange entre les acteurs de la filière, de concertation et de débat intégrant les réalités du monde professionnel et les attentes et préférences des consommateurs-citoyens et de la société civile. Le CNIEL a également pour mission et vocation de mettre à disposition à l'ensemble des publics des informations fiables, sourcées et étayées scientifiquement sur la filière laitière et les produits laitiers (qualité du lait, données économiques et de marché, modes de production, informations nutritionnelles etc.).